FLASH INFO

Evolution du support de la Remise sur achat

REMISE SUR ACHAT

Les salariés des Market bénéficieront **d'une remise de 12%** *(à partir du 1er juillet)* **sur les achats dans les magasins intégrés, appelée RSA**. La RSA est actuellement versée sur un Compte Epargne Rémunéré(CER), mais suite à une modification règlementaire, **Carrefour Banque a une obligation de clôturer les Comptes Epargne Rémunéré, ou était déposé le cashback de cette Remise sur achat.**

EN CONSEQUENCE,LES SALARIES DEVRONT OUVRIR UN COMPTE SUR LIVRET.

A partir du 15 Avril et jusqu'au 15 Juin 2024, les salariés devront ouvrir un Compte Sur Livret(CSL) en agence ou sur le site Carrefour Banque mais seulement à partir d'un ordinateur.

A partir du 15 Juin 2024, la RSA ne sera plus versée sur le CER mais sur le Compte Sur Livret garantissant une rémunération de 2,5%.

Avec le CSL, un virement est possible sous 48h sur votre compte bancaire en 3 clics depuis votre espace client. **Le CSL n'étant plus rattaché à la carte PASS, il ne permettra plus le paiement en caisse ni le retrait au DAB.**

Les Salariés Carrefour Market pourront bénéficier d'un taux boosté de 4% sur le montant de la cagnotte CER au jour de la bascule puis 2,5% et bénéficient de bonus complémentaires pouvant augmenter le taux de rémunération du CSL jusqu'à 1% en taux nominal.

Exemple : Je possède 500€ sur mon CER et j'ouvre mon CSL le 18 avril 2024.

La clôture de mon CER entraîne le versement de mes 500€ sur mon CSL fin avril. Mes intérêts commencent à se calculer le 1er mai et si je ne touche pas mon épargne, les intérêts versés au 1 janvier 2025 seront de: 10,58€.

2ème exemple avec 2000€, les intérêts versés au 1er Janvier seront de 44,75€.

Les élus CFDT se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

http://www.cfdtcarrefourmarket.fr
ou sur https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket

web

SCAN ME

Ouverture du compte Livret

Pour tous ceux qui ont déjà accès à la possibilité d'ouvrir le CSL, la CFDT vous informe sur les modalités. *(normalement accessible à partir du 22 avril)*. **Pas de panique, vous avez deux mois pour effectuer cette démarche. Après vous être connectés sur le site de CARREFOUR BANQUE**

https://www.carrefour-banque.fr/espace-client/connexion

Il suffit ensuite de cliquer sur l'espace réservé.

Vous arrivez sur cette page

Cfdt: CARREFOUR MARKET

Ouverture de votre Compte Sur Livret (CSL)

Vos remises sur achat bientôt sur votre Compte Sur Livret

En tant que collaborateur Carrefour, vous bénéficiez d'une remise sur achat (également appelé cashback) dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).
Les modalités de versement de cette remise sur achat évoluent : elle sera désormais versée sur votre Compte Sur Livret (CSL) en lieu et place du Compte Épargne Rémunéré (CER).
Vos avantages collaborateurs restent inchangés.

Votre Compte Sur Livret en 3 étapes :

Informations personnelles
Vérifiez vos informations personnelles et sélectionnez votre RIB.

Clôture du Compte Épargne Rémunéré (CER)
Validez la clôture de votre CER et prenez connaissance des modalités de transfert de votre solde.

Contrat et pièces justificatives
Signez électroniquement et téléchargez vos pièces justificatives (pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois et RIB).

Commencer

Clôture de votre CER

La clôture de votre CER va être prise en compte.

Votre cashback Collaborateur sera dorénavant versé sur votre Compte Sur Livret.

Le solde de votre CER vous sera restitué comme suit :

- **99% de l'encours disponible** sera versé sur votre Compte Sur Livret. Cette opération interviendra à la fin du mois, suivant le 1er versement du cashback.
- **Le solde** fera l'objet d'un virement sur votre compte bancaire.

En cliquant sur continuer, vous acceptez la clôture de votre CER et la migration de celui-ci vers votre futur Compte Sur Livret.

Précédent **Continuer**

Les opérations de rachat s'effectueront sous réserve des règles de disponibilité en vigueur sur les versements le jour ouvré suivant sur la base de la dernière valeur liquidative connue et selon la législation en vigueur relative à la taxation des plus-values de valeurs mobilières (vous devrez déclarer le montant des plus values éventuelles dès le 1er euro de cession sur base de l'imprimé Fiscal Unique annuel qui vous sera envoyé par Carrefour Banque que vous devrez joindre à votre prochaine déclaration sur le revenu, le montant des plus values s'additionnant au montant de vos revenus auquel sera appliqué votre barème d'imposition)

Pour plus de détail, vous pouvez vous reporter au dernier prospectus en vigueur du fonds ELC

Vous allez signer votre contrat

Cfdt: CARREFOUR MARKET

Finalisez votre contrat en quelques minutes depuis chez vous et en toute sécurité.

1. Valider mes informations

Relisez et approuvez les documents.
Téléchargez ou imprimez le contrat si vous le souhaitez.

2. Signer mon contrat

Signez électroniquement votre contra grâce au **code SMS** que vous recevrez sur votre mobile.

3. Télécharger mes justificatifs

Vous aurez besoin de :

- votre pièce d'identité
- un RIB à votre nom
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Signer mon contrat

Ensuite, vous recevez un sms avec la clé pour signer le contrat :

Contrairement à ce qu'on nous avait annoncé, pas si facile que ça le changement de compte.
Il faut quand même renvoyer 3 documents pour finaliser l'ouverture !

Cfdt:
CARREFOUR MARKET

Nous vous confirmons la signature en ligne de votre Compte sur Livret Carrefour Banque.

Récapitulatif de votre compte épargne :

• Numéro de compte sur livret :
• Montant initial versé : 0,00 EUROS par aucun prélèvement

Pour finaliser votre demande, **téléchargez vos pièces justificatives**. Dès réception de votre dossier complet, nous l'étudions et vous communiquons une réponse définitive dans les plus brefs délais.

Je télécharge mes justificatifs

Si vous avez déjà transmis vos justificatifs, merci de ne pas tenir compte de cet email.

Préparez vos pièces justificatives

• Votre pièce d'identité recto / verso en cours de validité

• Un relevé d'identité bancaire (RIB)

• Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile)